



## **Réunion du Comité Directeur de la Fédération de Paintball Sportif**

- **Date : samedi 13 décembre 1997 à 11h30**

- **Lieu : Au Petit Bonheur, 12 rue Thouin, 75005 Paris  
tél. : 01 40 46 03 76**

### **Ordre du jour**

- 1** - Introduction, par M. Claude Halmoné président de la F.P.S.
- 2** - Championnat de France, examen des candidatures, choix du lieu et de la date.
- 3** - Coupe de France : doit-on organiser cette compétition pour la saison 97/98, si oui, choix de la date et appel à candidatures pour l'organiser.
- 4** - Point sur les différentes ligues (licences et affiliations), par M. Erick Nilès trésorier de la F.P.S.
- 5** - Mise en place d'un processus de validation des textes et de parution pour le bulletin " Info Fédé ".
- 6** - Questions diverses.

Une réunion du comité directeur de la Fédération de Paintball Sportif s'est tenue le samedi 13 décembre 1997, à partir de 11h00 à Paris au restaurant le Petit Bonheur.

***Membres du comité directeur présents :***

Jérôme Bohbot - Ligue Centre / Ile-de-France, secrétaire de la FPS  
Bruno Martin - Ligue Ouest  
Vincent Poulain - Ligue Nord  
Henri-Pierre Langlois - Ligue Nord-Est  
Frédéric Fontaine, président de la commission jeunes  
Jean- Manuel Maries, commission d'Arbitrage  
Erick Nilès, président de la commission arbitrage, trésorier de la FPS  
Patrick Schouartz, président adjoint de la FPS  
Claude Halmoné, président de la FPS  
Frédéric Hévin, président de la commission compétition  
Franck Bonhomme, président de la commission DOM-TOM  
Thierry Docteur, président de la commission d'homologation des terrains

***Ligues représentées :***

Jacques Guillet - Ligue Centre-Est  
Franck de le Port - Ligue Sud-Est  
Claude Halmoné - Ligue Est  
Jérôme Bohbot - Ligue Centre / Ile-de-France  
Patrick Schouartz - Ligue Sud-Ouest  
Bruno Martin - Ligue Ouest  
Vincent Poulain - Ligue Nord  
Pierre Drain - Ligue Nord-Est  
Jean-Louis Vié - Ligue Elite  
Franck Bonhomme - DOM-TOM

***Intervenant :***

Roy Bayerlein - Ligue Sud-Est

***Absents excusés :***

Patricia Halmoné, présidente de la Commission de Communication  
Nicolas Gombert - Ligue Sud-Ouest  
Frédéric Chanchulun - Ligue Réunion  
Dominique Gambotti - Ligue Centre-Est  
Jean-Paul Torres - Ligue Sud-Est  
Emmanuel Paulet - Ligue Est  
Serge Truphemus - Commission de la Communication  
Pierre Bouchery - Ligue Nord

***Absents non excusés :***

Jérôme Lécuyer - Ligue Ouest  
Pierre-Yves Mousset, Président de la commission Hygiène et Santé  
Cyrille Pally - Ligue Centre/Ile-de-France

## **Ordre du jour**

### **1 - Introduction, par M. Claude Halmoné président de la F.P.S.**

En préambule à son introduction, M. Claude Halmoné, président de la F.P.S. a tenu à présenter les nouveaux arrivants au sein du comité directeur. M. Jacques Guillet, président de la ligue Centre-Est remplacera désormais M. Dominique Gambotti. Franck de le Port, vice président de la ligue Sud-Est, assisté de M. Roy Bayerlein deviennent ses représentants parmi nous. Quant à M. Jean-Louis Vié, il intègre directement le comité directeur en tant que président de la ligue Elite, nouvellement mise en place. Cette association a pour but de développer un championnat national au niveau élite qui se déroulera en parallèle au Championnat et à la Coupe de France.

### **I - Compte-rendu du rendez-vous au Ministère le Jeunesse et des Sports du 25/11/97.**

M. Claude Halmoné a ensuite rendu compte de l'entrevue du 25 novembre 1997 avec M. Poczobut, directeur de cabinet du Ministre de la Jeunesse et des Sports et Mme. Grosgeorges Directrice des Sports. Le rendez-vous s'est particulièrement bien déroulé. Il a duré près d'une heure, pendant laquelle nous avons pu constater que nos interlocuteurs connaissaient très bien notre dossier. Pour la première fois, nous avons eu des informations claires et précises. Voici les points que nous avons abordés :

- a) L'agrément :** Comme pour toute fédération, quelque soit le sport, un agrément ne peut être donné qu'au terme de trois années d'existence. M. Erick Nilès, trésorier de l'association a, à ce titre, remis le bilan de l'exercice 96/97 et le budget prévisionnel 97/98 aux représentants du ministre. Ces derniers ont constaté que les choses étaient faites dans les formes. Ils ont souligné que dans le cas du paintball, comme pour tous sports de combat ou utilisant des armes, un avis favorable du Ministère de l'Intérieur était nécessaire pour obtenir un agrément. Cet avis ne sera donné qu'après enquête des Renseignements Généraux. Il est donc important de souligner que notre activité va se dérouler sous surveillance jusqu'à la fin du championnat 1998/1999.
- b) Les sites :** Le recensement des terrains et leur homologation doit être un des objectifs prioritaires de notre travail futur. Nous devons être rapidement en mesure de fournir une liste de sites agréés au ministère. Nous avons posé le problème du paintball sauvage et le peu de recours que nous avons pour lutter contre des associations ou des groupes qui ne veulent ni entrer dans la fédération, ni pratiquer le paintball dans le respect des lois. Les représentants du ministre nous ont alors clairement annoncé que le travail de la fédération ne sera jugé que sur ses adhérents : clubs, joueurs et sites agréés. Il est donc utile de souligner l'importance à accorder au recensement et à la mise aux normes des sites.
- c) L'encadrement et l'arbitrage :** M. Poczobut, nous a fait part de son expérience d'ancien Directeur Technique National de la Fédération d'Athlétisme pour nous expliquer l'importance que l'administration sportive accorde à l'encadrement des licenciés, tant au niveau national, régional, que dans les clubs. Il a insisté sur la nécessité de mettre en place une structure pour la formation des cadres : animateurs, entraîneurs et arbitres. Actuellement, en dehors de l'arbitrage, ces formations n'existent que sur le papier. Il est temps de les mettre en place sur les terrains. Ce doit être un de nos objectifs principaux pour l'obtention d'un agrément.
- d) Statistiques :** Chaque sport doit évaluer ses risques. Le ministère nous demande de faire des statistiques sur les accidents survenus lors de chaque manifestation. Les ligues doivent donc après chaque tournoi fédéral envoyer à M. Thierry Docteur, président de la commission terrain un courrier sur lequel sera précisé le nombre de joueurs en compétition, de matchs joués par

chaque équipe, le nombre d'accidents survenus et leur nature. Nous encourageons par ailleurs chaque président de ligue à demander aux présidents des associations affiliées de mettre en place le même système lors des parties de paintball loisir qui sont organisées.

- e) **Championnat de France** : Le terme Championnat de France ne peut être utilisé sans avoir obtenu, après agrément du ministère, une délégation permettant son organisation. L'ensemble des membres présents du comité directeur ont opté pour l'appellation suivante : " Championnat National de la F.P.S. ". M. Claude Halmoné, en a profité pour lire un courrier adressé à la fédération par M. Laurent Hamet (copie jointe à ce procès verbal). Les deux idées principales abordées dans cette lettre sont : développer le " no-camo " et favoriser des tournois visuels. Le président de la fédération souscrit totalement à cette position et demande que tout soit fait pour que de telles dispositions soient prises pour la finale du championnat 1998.

## II – Modification de l'ordre du jour.

M. Claude Halmoné, en qualité de président de la F.P.S., demande que soit modifié l'ordre du jour afin d'aborder des problèmes de fonctionnement du bureau et du comité directeur. Il laisse alors la parole à M. Erick Nilès, trésorier de la fédération.

- a) **Courrier du 26/11/97 de l'administration fédérale** : M. Erick Nilès, trésorier de la F.P.S., porte à la connaissance de l'ensemble des membres présents du comité directeur un courrier envoyé par M. Patrick Schouartz (copie jointe à ce procès verbal). Cette lettre apporte un certain nombre de critiques sur son travail de trésorier. Ce dernier répond point par point à ces critiques. En ce qui concerne les fournitures de bureau, un catalogue a été envoyé à Canejan, pour que l'administration fédérale puisse commander le matériel nécessaire. Pour le téléphone, il suffit de faire une demande à France Telecom et de prendre un combiné téléphonique en location. Il n'a jamais été question d'acheter un photocopieur lors de l'élaboration du budget 97/98. Pour la question de l'ordinateur, une adresse sur Bordeaux a été transmise à l'administration fédérale, il suffisait alors simplement de faire approuver un devis au trésorier et de passer commande. Un répondeur/fax pouvait alors être intégré à l'ordinateur, ou acheté séparément de la même façon. Quoiqu'il en soit le système mis en place a toujours été clair et précis. Une demande d'achat est transmise au trésorier qui l'approuve ou non en fonction du budget voté en assemblée générale. Une fois acceptée, la demande d'achat sert à établir un bon de commande, la marchandise est alors payée par le trésorier en échange d'une facture. En ce qui concerne les moyens donnés à l'administration fédérale, M. Erick Nilès précise qu'il a proposé à M. Patrick Schouartz la mise en place d'une caisse, afin de lui éviter de recourir à des avances sur ses fonds personnels. Celui-ci n'a pas donné suite à cette proposition. Le trésorier déclare qu'il n'a jamais été question d'ouvrir un deuxième compte en banque pour la fédération et de donner à quiconque une procuration pour la signature de chèques.

- b) **Cabinet d'assurance** : Dans un deuxième temps, M. Erick Nilès a souligné les problèmes qu'il a rencontrés pour obtenir des informations du Cabinet d'Assurance Lagarde et Biras. Suite à une conversation avec M. Lagarde qui s'est déroulée lors de la finale du championnat à Bordeaux en juin 1997, il était convenu que M. Erick Nilès, en tant que trésorier devait recevoir des éléments liés à la facture des primes d'assurance. Or, malgré plusieurs relances téléphoniques, rien ne lui est parvenu. Mme. Evelyne Ottaviano, notre contact au cabinet Lagarde et Biras jointe à plusieurs reprises par téléphone ces derniers jours a refusé de donner quelque information que ce soit au trésorier de la F.P.S. prétextant que son seul interlocuteur est M. Patrick Schouartz et que les éléments de trésorerie sont à demander à ce dernier. M. Patrick Schouartz a remis ces documents à M. Erick Nilès au début de la réunion, soit un peu

plus de 6 mois après la première demande du trésorier. Ce dernier souligne que l'adresse de la fédération a été modifiée sans que personne ne soit mis au courant. Il rappelle que l'adresse de la F.P.S. est 81 avenue Gambetta 75020 Paris et que tous les documents officiels doivent y être envoyés.

- c) **Courrier de M. Jean Philippe Guillard, remis en mains propres à M. Claude Halmoné le 13/12/97** : Le président de la F.P.S. a reçu en mains propres, en début de séance un courrier émanant de M. Jean-Philippe Guillard, " Consultant juridique " (copie jointe à ce procès-verbal). Le contenu de ce courrier est porté à la connaissance de l'ensemble des participants à la réunion, malgré une intervention de M. Patrick Schouartz qui souligne que cette lettre est remise à titre personnel à M. Claude Halmoné. Ce dernier considère que les termes du courrier remettent en cause le fonctionnement de la fédération et plus particulièrement le travail de son président.
- d) **Embauche de Mme. Véronique Maille** : Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 06/09/97 concernant l'embauche d'une secrétaire sous le statut d'un CES, M. Patrick Schouartz a recruté Mme. Véronique Maille. Une première fiche de paye a été acquittée par M. Erick Nilès, trésorier de la F.P.S. d'un montant de 2852,53 francs. Cette somme a été réglée dans le but de ne pas léser cette personne pour son premier mois d'embauche, cependant aucun dossier officiel n'a été produit concernant un quelconque recrutement. Seul a été présenté un contrat de travail ne comportant aucun en-tête officiel. De plus la fiche de paye donnée par M. Patrick Schouartz est établie par la Ligue Sud-Ouest de paintball sportif, domiciliée au 17 avenue Gustave Eiffel BP12 33600 Pessac (même adresse que celle relevée sur les factures de l'assureur).
- e) **Réponse de M. Patrick Schouartz, président adjoint de la F.P.S.** : A toutes les demandes de M. Erick Nilès, puis de M. Claude Halmoné, M. Patrick Schouartz a refusé de répondre. Il a ajouté que ces courriers étaient adressés à titre personnel au trésorier et au président et que cette discussion n'est pas du ressort du comité directeur mais concerne le bureau. Il considère donc qu'il n'a pas à répondre à ces interpellations sur la gestion de l'administration fédérale. Il confirme cependant ne pas avoir les moyens de faire fonctionner correctement le secrétariat et cite pour preuve la demande qui a été faite à M. Jérôme Bohbot, secrétaire de la F.P.S. de lui fournir un numéro de SIRET nécessaire à l'embauche d'une secrétaire en CES. Ce dernier reconnaît que cette demande lui a été faite par téléphone et qu'il a effectivement oublié de se renseigner. Il déplore cependant n'avoir reçu aucune information écrite émanant de l'administration fédérale depuis plusieurs mois. Quoiqu'il en soit, M. Claude Halmoné, président de la F.P.S. demande la réorganisation du secrétariat de la fédération et dessaisi M. Patrick Schouartz de la gestion de l'administration fédérale. Ce dernier préfère alors dans ces conditions quitter la séance et annonce qu'il " se retire du système ". Il a informé les membres présents du comité directeur que sa lettre de démission allait suivre et que toutes les pièces en sa possession seront remises au président. La démission de M. Patrick Schouartz a alors été entérinée par l'ensemble des membres présents du comité directeur.
- f) **Position du président de la F.P.S.** : M. Claude Halmoné souligne que des fautes importantes ont été commises par l'administration fédérale. L'appellation " administration fédérale " aurait du être abolie suite à un courrier (copie jointe à ce procès verbal) du 04/02/97 émanant de M. Claude Halmoné adressé à M. Patrick Schouartz, faisant suite aux honoraires réclamés par M. Thierry Blanchet . L'engagement d'un consultant juridique avait de plus fait l'objet d'instructions précises. Quant aux documents finalement transmis par l'assureur à la fédération atteste d'une modification de siège social (voir documents ci-joints). Aucune autorisation n'a été donnée en ce sens. Ce changement, demandé auprès du cabinet d'assurances par M. Patrick Schouartz a d'ailleurs été confirmé par téléphone à M. Erick Nilès.

Or le siège de la fédération est le 81 avenue Gambetta à Paris et toute correspondance officielle doit obligatoirement y parvenir. En ce qui concerne l'embauche de Mme. Véronique Maille, le numéro de SIRET était à demander dans le département où se fait l'embauche, donc par M. Patrick Schouartz, mandaté à cet effet par la F.P.S.. En souhaitant ne pas répondre, adoptant une attitude désinvolte (voire ricanante), puis en quittant la réunion alors que le président le sommait de s'expliquer, M. Patrick Schouartz a refusé de rendre compte de sa gestion. M. Claude Halmoné a insisté argumentant qu'en tant que mandataire de la F.P.S. M. Patrick Schouartz avait obligation de rendre compte de sa gestion à son mandant : la F.P.S. en la personne de son président et du comité directeur statutairement réuni (Art. 1993 du Code Civil).

Monsieur Jean-Manuel Mariès a souhaité quitter la salle argumentant d'un problème de santé. Il n'a cependant pas voulu regagner la réunion quand M. Jean-Louis Vié est allé le chercher à la demande du comité directeur pour réintégrer la réunion. Il n'a donc pas pu rendre compte de la gestion du journal interne " Info Fédé " lorsque le point n°5 de l'ordre du jour a été abordé.

Monsieur Thierry Docteur a lui aussi quitté la séance annonçant qu'il ne souhaitait pas participer à une fédération où la prochaine personne évincée pourrait-être lui-même.

Le comité directeur a demandé à M. Claude Halmoné, Président de la F.P.S. d'écrire à ces deux mandataires afin de leur demander leur position officielle. En attendant un éclaircissement, le président les relève de leurs fonctions. Au niveau de la commission d'homologation des terrains, M. Claude Halmoné centralisera les informations des différentes ligues (voir § Statistiques) et messieurs Frédéric Fontaine et Vincent Poulain s'occuperont du journal " Info Fédé ".

## **2 - Championnat de France, examen des candidatures, choix du lieu et de la date.**

M. Frédéric Hévin, président de la commission compétition, annonce qu'il a reçu deux candidatures (Centre/Ile-de-France et Sud-Ouest) pour l'organisation du championnat national de la F.P.S.. Ces deux dossiers sont assez incomplets et ne comportent pratiquement aucun élément financier permettant un chiffrage précis du coût de cette compétition. Il déplore que les ligues n'aient pas fait plus d'efforts pour rendre dans les temps des dossiers complets.

Après discussion, aucune des deux n'est retenue. M. Frédéric Hévin donne jusqu'au 31 janvier aux deux ligues candidates pour faire parvenir à la F.P.S. une candidature unique (pour un seul site), constitué d'un descriptif et d'un budget prévisionnel complet. La commission compétition tranchera avec l'aval du président de la fédération. La décision sera transmise aux présidents de ligue dans la semaine suivant la date butoir de dépôt des candidatures.

Au cours des discussions qui se sont tenues sur l'organisation du championnat national de la F.P.S. l'ensemble des membres présents du comité directeur ont souligné l'importance à accorder au choix du site. Ce dernier doit permettre l'aménagement de terrains qui accessibles à des spectateurs ne portant pas de masque. Plus généralement, une réflexion sera menée dans les mois à venir pour essayer de sortir un peu les compétition des terrains boisés, au profit de terrains aménagés et plus visuels. A ce titre, la société POWERGAMES nous a fait savoir par l'intermédiaire de M. Jean-Louis Vié qu'elle mettrait, quelque soit le choix du site, à la disposition de la F.P.S. le matériel nécessaire pour aménager un terrain d'hyperball lors de la finale du championnat.

L'ensemble des membres du comité directeur présent s'est prononcé pour imposer le no-camo lors de cet événement. Définir un vêtement camouflé ou non et dresser une liste des tenues existantes paraît peu judicieux. Les équipes participantes devront donc bannir toute tenue ou accessoire portant un motif militaire ou un camouflage de chasse. Leurs tenues devront être colorées. Les tenues intégralement vertes et marrons sont à éviter.

Au cours de l'assemblée générale 1997, le format de jeu à été fixé par vote des représentants de chaque ligue à 5 joueurs par équipe pour l'ensemble du championnat. M. Claude Halmoné a cependant reçu de nombreuses plaintes d'équipes inscrites au championnat 97/98 qui prétendaient n'avoir pas été consultées à ce sujet dans leur région. Après en avoir informé les différents président de ligues dans le courant du mois novembre, M. Claude Halmoné leur a demandé de vérifier la position des équipes inscrites au championnat dans leurs régions respectives. La question est donc remise au vote ce jour.

Les ligues Centre/Ile-de-France (13 voies), Centre-Est (7 voies) et Sud-Ouest (4 voies) se prononcent pour une finale de championnat à 7 joueurs, tout en laissant le format libre au sein des ligues, pour une total de 24 voies. L'ensemble des autres ligues se prononcent pour le format à 5 pour un total de 24 voies. Afin de départager ce vote qui reflète un débat intense tant entre les joueurs que les dirigeants de a F.P.S., M. Jean-Louis Vié, représentant la Ligue Sud-Ouest après le départ de la réunion de M. Patrick Schouartz, se désiste pour le jeu à 5. Ce format est donc adopté pour le championnat 1998. M. Claude Halmoné a souligné les passions déclenchées par ce débat et propose qu'il soit remis à l'ordre du jour pour le prochain championnat.

### **3 - Coupe de France : doit-on organiser cette compétition pour la saison 97/98, si oui, choix de la date et appel à candidatures pour l'organiser.**

L'ensemble des membres du comité directeur s'est prononcé contre l'organisation d'une Coupe de France cette année. Tous les efforts devront être dirigés vers le Championnat National de la F.P.S..

### **4 - Point sur les différentes ligues (licences et affiliations), par M. Erick Nilès trésorier de la F.P.S.**

Un ensemble complet de documents (copies jointes en annexe) à été remis à tous les participants présents.

### **5 - Mise en place d'un processus de validation des textes et de parution pour le bulletin Info Fédé.**

En l'absence de M. Jean-Manuel Mariès, la discussion prévue sur " Info Fédé " n'a pas pu se dérouler comme prévu. L'ensemble des membres présents du comité directeur ont cependant validé le fonctionnement suivant : les textes du journal doivent être relus et validés par le bureau de la F.P.S., avant impression un bon à tirer sera soumis à la signature du président.

### **6- Questions diverses.**

**a) Commission jeunes :** M. Frédéric Fontaine a fait une présentation complète du travail de la commission (voir documents ci-joints). Il a annoncé la mise en place d'une équipe Espoir Jeunes qui pourrait participer à au moins une grosse compétition avant la fin de l'année. Pour être sélectionné, il faut avoir entre 15 et 20 ans, être titulaire d'une licences sportive et participer à un championnat de ligue. Chaque ligue devra établir une sélection régionale, qui sera suivie d'une sélection nationale. Les joueurs retenus au sein de cette équipe seront intégralement sponsorisés par la F.P.S. qui se chargera de trouver des partenariats pour cette opération.

**b) Démission du secrétaire général de la F.P.S. :** M. Jérôme Bohbot, secrétaire général de la F.P.S. a annoncé qu'il avait fait parvenir sa lettre de démission à M. Claude Halmoné. Il souligne que cette décision est liée à des motifs personnels et professionnels qui ne lui permettent plus de dégager suffisamment de temps pour assurer un travail de qualité au sein

de la fédération. Il précise aussi qu'il démissionne de l'association Sports & Aventures qu'il a créé il y a cinq ans et qu'il quittera la direction de la Ligue Centre/Ile-de-France à la fin de la saison 1998. Il encourage tout le monde à continuer dans le même sens et déclare qu'il est particulièrement fier d'avoir participé à cette aventure. Il considère que maintenant, la F.P.S. est lancée, que les joueurs l'ont accepté et que le Ministère de la Jeunesse et des Sports nous prend pour la première fois au sérieux. Il souhaite bonne chance et bon courage à tous. M. Claude Halmoné, président de la F.P.S. a annoncé qu'en attendant de réorganiser l'ensemble de l'administration de la fédération il suppléerait à la tâche de secrétaire. Il remet aussi une plaque de remerciement à M. Jérôme Bohbot pour les services et les efforts qu'il a rendu pour la paintball et annonce sa nomination comme membre d'honneur de la fédération. Le siège social de la F.P.S. demeure pour le moment inchangé. M. Jérôme Bohbot se chargera de transmettre les différents courriers aux personnes concernées.

- c) **Candidature au comité directeur** : M. Patrick Schouartz a remis en début de séance à M. Jérôme Bohbot la candidature de M. Jean-Jacques Meynel au comité directeur de la F.P.S.. Cette candidature sera examinée lors de la prochaine réunion du comité directeur.
- d) **Assemblée Générale 1998** : L'assemblée générale 1998 de la F.P.S. se déroulera le samedi 27 juin 1998. Le lieu et les horaires restent à définir. La décision sera arrêtée lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.



**Le Président**  
Claude Halmoné



**Le Secrétaire Général**  
Jérôme Bohbot